

Dossiers numériques

Choix d'un statut juridique, fiscal et social pour la création d'une activité indépendante

(activités commerciales, artisanales et libérales)

EI, AE, EIRL, EURL ou SASU ?

Francis VARENNES Juriste-Fiscaliste

Autres ouvrages dans la même collection : Dossiers Numériques

(cliquer sur les titres pour connaître le contenu de ces ouvrages)

- [Guide juridique et fiscal des chambres d'hôtes](#)
- [Guide juridique et fiscal des loueurs de meublés touristiques](#)
- [Guide juridique et fiscal de l'hébergement de plein air](#)
- [Guide juridique et fiscal de l'auto-entrepreneur](#)
- [Cotisants solidaires agricoles : aspects juridiques, fiscaux et sociaux](#)
- [Guide juridique des couveuses agricoles \(espaces tests agricoles\)](#)
- [Clés pour choisir une société en agriculture](#)
- [Cotisations et prestations sociales agricoles](#)
- [Statut du fermage et baux ruraux](#)
- [Guide juridique, fiscal et social des activités équestres](#)

Pour commander ces différentes publications : www.editions-ipsufacto.fr/pmp

Utilisation du dossier :

- les caractères en bleu au sein du dossier correspondent à des liens hypertextes qui permettent d'accéder aux différents documents officiels (*lois, décrets, arrêtés, instructions, circulaires, réponses ministérielles et jurisprudence*).

Renseignements concernant l'auteur :

Francis VARENNES est juriste-fiscaliste depuis une vingtaine d'années.

Formateur professionnel indépendant, il intervient à la demande auprès des différents réseaux nationaux et régionaux.

Il est également **consultant** pour accompagner les porteurs de projets et les prestataires en activité qui souhaitent clarifier leur statut juridique, fiscal et social.

Editions IPSOFACTO

Siège social : 8 rue Albert de Mun 28100 Dreux

Tél : 02 37 41 49 89

Courriel : editions.ipsufacto@wanadoo.fr

Site internet : www.editions-ipsufacto.fr

N° TVA intracommunautaire FR 40 439 152 927

SAS au capital de 800 € • Siren 439 152 927 RCS Chartres

Siret 439 152 927 00018 • Code APE 8559 A

Choix d'un statut juridique, fiscal et social pour la création d'une activité indépendante

(activités commerciales, artisanales et libérales)

EI, AE, EIRL, EURL ou SASU ?

Plan

Introduction

1. Problématique générale
2. Réformes successives des critères juridiques-fiscaux-sociaux
3. Présentation sommaire des différentes formules comparées
4. Plan

1^{ère} partie. . Choisir la forme juridique de l'entreprise : appréhender les conséquences patrimoniales et le formalisme de chaque formule

Section 1. Déterminer les formalités et les frais de constitution de chaque type d'entité

§ 1. La déclaration d'une entreprise individuelle (EI)

- A. Principes généraux
- B. Le formalisme concernant l'adoption du statut entreprise individuelle

§ 2. Le choix du statut d'auto-entrepreneur (AE)

- A. Principes généraux
- B. Le formalisme concernant l'adoption du statut d'auto-entrepreneur

§ 3. L'adoption du statut de l'EIRL : entreprise individuelle à responsabilité limitée

- A. Composition du patrimoine d'affectation
- B. Dépôt d'une déclaration d'affectation
- C. Présentation d'un rapport d'évaluation
- D. Inopposabilité aux créanciers antérieurs à l'affectation

§ 4. La création d'une EURL : entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

- A. Généralités
- B. Formalisme pour l'adoption du statut d'EURL

§ 5. La SASU : société par actions simplifiée (SAS) à associé unique

- A. Généralités
- B. Formalisme concernant l'adoption du statut de la SASU

Section 2. Apprécier les contraintes administratives du fonctionnement des différents types d'entreprises en cours de fonctionnement

§ 1. L'ouverture d'un compte bancaire

§ 2. Le dépôt des comptes

- A. Les EI-AE (hors EIRL)
- B. Les EIRL
- C. Les EURL-SAS

§ 3. Les sanctions pénales applicables

- A. L'abus de biens sociaux
- B. Le non-dépôt des comptes

§ 4. L'existence de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

§ 5. Le régime juridique des conventions conclues entre les sociétés et les associés

Section 3. Comparer les différentes modalités d'organisation du patrimoine professionnel et du patrimoine privé

§ 1. Choisir (ou ne pas choisir) entre les différents mécanismes de distinction du patrimoine professionnel et du patrimoine privé

- A. La déclaration d'insaisissabilité
- B. Le statut d'EIRL
- C. Les apports en sociétés (EURL-SASU)

§ 2. Apprécier la portée des différents mécanismes de limitation de responsabilité financière du chef d'entreprise

- A. Les pratiques contractuelles de certains créanciers exigeant des garanties
- B. La portée du cautionnement du dirigeant de sociétés
- C. L'échec relatif de la déclaration d'insaisissabilité
- D. L'application du droit des procédures collectives aux dirigeants : Sociétés ou EIRL
- E. Les cas de déchéances de la protection de l'EIRL

2^{ème} partie. Choisir le régime d'imposition des bénéfices selon leur distribution et le taux moyen d'imposition

Section 1. Principaux critères déterminant le choix du régime d'imposition des bénéfices : Impôt sur le revenu (IR) ou impôt sur les sociétés (IS)

§ 1. Caractéristiques de l'IR

- A. L'imposition immédiate selon le barème progressif
- B. Autres particularités de l'IR

§ 2. Caractéristiques de l'IS

- A. L'application de taux proportionnels d'imposition
- B. Autres particularités de l'IS

Section 2. Régimes d'imposition et les variantes fiscales applicables à chaque type d'entité juridique

§ 1. Les variantes fiscales de l'EIRL : IR ou IS

§ 2. Modalités d'imposition IR des BIC et/ou BNC des auto-entrepreneurs

- A. Principe de l'application du barème progressif de l'IR
- B. Option pour le calcul de l'impôt avec application du versement libératoire de l'impôt sur le revenu

§ 3. Les variantes fiscales de l'EURL

§ 4. Les variantes fiscales de la SASU

- A. Principes
- B. Option temporaire pour l'IR

Section 3. Traitement des plus-values professionnelles

§ 1. Traitement fiscal des plus-values (PV) professionnelles

- A. Les plus-values réalisées en régime de croisière
 - 1. Le régime des plus-values des entreprises soumises à l'IR
 - a. Le régime d'exonération des petites entreprises
 - b. L'exonération des plus-values immobilières à long terme
 - 2. Le régime des plus-values des entreprises soumises à l'IS

B. Les plus-values réalisées en fin d'activité

§ 2. Traitement fiscal des plus-values sur parts sociales réalisées par le chef d'entreprise sociétaire

A. Traitement fiscal des plus-values sur parts de sociétés soumises à l'IR

B. Traitement fiscal des plus-values sur parts de sociétés soumises à l'IS

Section 4. Traitement fiscal des déficits

§ 1. Défisits des entreprises soumises à l'IR (EI ou Sociétés)

§ 2. Défisits des entreprises soumises à l'IS (Sociétés ou EIRL-IS)

A. Le report en avant des déficits

B. Le report en arrière des déficits ou carry-back

Section 5. Traitement fiscal des intérêts d'emprunts acquittés au titre d'emprunts souscrits pour l'acquisition de l'entreprise

§ 1. Règles applicables dans une entreprise individuelle soumise à l'IR

§ 2. Règles applicables dans une société soumise à l'IR

§ 3. Déduction fiscale (et sociale) des intérêts d'emprunts par les associés de Sociétés à l'IS

Section 6. Réductions d'impôt sur le revenu (IR) applicables par le chef d'entreprise selon le statut de l'entreprise

§ 1. Réduction d'IR pour frais de comptabilité

§ 2. Réductions d'IR pour souscription au capital social d'une Société IS (voire SAS optant pour l'IR)

§ 3. Réduction d'IR au titre des intérêts d'emprunts souscrits pour l'acquisition de capital social

3^{ème} partie. Déterminer le statut social et la base de calcul des cotisations sociales pour le meilleur rapport cotisations/prestations

Section 1. Déterminer le statut non-salarié ou le statut salarié selon la forme juridique de l'entreprise

§ 1. Le statut social des EI, AE et EURL (IR ou IS)

§ 2. L'assujettissement des associés et des dirigeants des EURL

§ 3. Statut social des dirigeants de SAS ou SASU

Section 2. Déterminer la base de calcul des cotisations sociales selon le régime fiscal de l'entreprise

§ 1. Assiette sociale de l'EI et l'EURL-IR (hors AE et EURL-IS)

§ 2. Assiette sociale de l'AE

§ 3. Assiette sociale de l'EURL ayant opté pour l'IS

§ 4. Assiette sociale de l'associé gérant de l'EURL

1. Gérants d'EURL à l'IR (sans option IS)
2. Gérants d'EURL ayant opté pour l'IS

E. Assiette sociale de l'associé président de SASU

Section 3. Comparer les montants des prélèvements sociaux et des prestations sociales

§ 1. Champ d'application des salariés

§ 2. Taux de cotisations sociales : Salarié et NSNA

§ 3. Différences au niveau des assiettes sociales

§ 3. Différences au niveau des taux de cotisations sociales

§ 4. Principales différences des prestations sociales des salariés comparées aux non-salariés

Section 4. Déterminer les différents statuts possibles des conjoints-partenaires ou concubins

§ 1. Obligation juridique du choix d'un statut

§ 2. Choix du statut de conjoint collaborateur

- A. Principes généraux
- B. Statut collaborateur dans le cadre des sociétés
- C. Affiliation sociale des conjoints collaborateurs
- D. Choix d'une assiette sociale

§ 2. Les conjoints salariés

§ 3. Les conjoints associés

4^{ème} partie. Prévoir les modalités de changement de statuts juridiques, de régimes fiscaux et de statuts sociaux

Section 1. Envisager les différentes évolutions possibles de l'entreprise : affectation du patrimoine, mise en société, dissolution de société

Section 2. Déterminer les modalités et les conséquences juridiques du changement de statut

§ 1. La déclaration d'affectation de biens d'une EI préexistante pour l'adoption du statut de l'EIRL

§ 2. Les formalités en cas de transformation d'une société préexistante

- A. Principes
- B. Cas particulier de la transformation d'une société préexistante en SASU

§ 3. L'apport d'une EI à une société

- A. L'apport de biens en nature à une EURL
- B. L'apport de biens en nature à une SASU

§ 4. L'apport d'une EIRL à une société

Section 3. Préciser les possibilités et les conséquences du changement fiscal

§ 1. Les différents cas de changements de régime d'imposition par option avec le même statut juridique

§ 2. Les conséquences fiscales du changement de statut juridique et/ou de régime d'imposition des bénéficiaires

A. Le principe du résultat de cessation fiscale d'activité

1. Les cas de cessation fiscale d'activité
2. Le contenu du résultat de cessation fiscale d'activité
3. Les possibilités d'options fiscales pour l'atténuation du principe de la cessation fiscale d'activité
4. Le cas particulier de l'EIRL

B. L'imposition au titre de l'IR de sommes réputées distribuées au niveau du chef d'entreprise pour les entités sortant de l'IS

Annexes

[Annexe 1 : Différentes qualifications juridiques des activités indépendantes : activités commerciales, artisanales et libérales](#)

[Annexe 2 : Missions et champ de compétence des centres de formalités des entreprises](#)

[Annexe 3 : Organisation juridique de la détention du patrimoine professionnel](#)